

Le triomphe de l'expansion dans la stabilité

Jean-Pierre VESPERINI

« Les débuts de la Cinquième République ou le triomphe de l'expansion dans la stabilité, *Espoir* n°118, 1999

La situation de l'économie française à la fin de la IVe République

La situation de l'économie française à la fin de la IVe République est singulière parce qu'elle présente un contraste très remarquable entre, d'une part, ses éléments réels et, d'autre part, ses éléments financiers et monétaires, dévolution des éléments réels de l'économie française témoigne d'une incontestable réussite.

C'est ainsi que prenant comme point de départ de cette évolution l'année 1950, qui est celle où la France a rejoint le niveau de production le plus élevé d'avant-guerre, celui de 1929, et que l'on peut considérer de ce fait comme l'année où la reconstruction est achevée, nous observons qu'entre 1950 et 1957, la production intérieure brute a augmenté au taux de croissance annuel moyen de 5 %, la production industrielle au taux de 6,6 %, la productivité du travail au taux de 5,2 %, le pouvoir d'achat du taux de salaire horaire au taux de 5,8 % et le cours des actions en termes réels au taux de 20 %. Enfin, le chômage, déjà pratiquement inexistant en 1950 (153 000 chômeurs) est tombé à 80 000 personnes en 1957, chiffre qui fait évidemment rêver dans la France de 1999.

Si donc la situation réelle de l'économie française est incontestablement brillante à la fin de la IVe République, en revanche le pays se trouve en proie à une crise financière doublée d'une crise monétaire interne et externe.

Comme il arrive souvent, la crise financière est le reflet d'une crise politique qui s'analyse elle-même comme une crise des institutions et une crise liée à la guerre d'Algérie. Le caractère détestable des institutions de la IVe République, que le général de Gaulle avait justement dénoncé dès 1946, parce qu'elles reproduisaient au fond l'essentiel des institutions de la IIIe République qui avaient conduit la France au désastre, tenait à la faiblesse du gouvernement face à la toute-puissance de l'Assemblée.

Cette dernière d'ailleurs, bien qu'élue par le peuple et par conséquent d'origine démocratique, n'était en fait pas réellement responsable devant le peuple car les combinaisons changeantes qui se faisaient et se défaisaient en son sein aboutissaient à ce que l'on ne puisse jamais déterminer clairement qui était le responsable de la politique suivie par le pays. Cette faiblesse du gouvernement face à l'Assemblée conduisait à un manque de rigueur dans la gestion des finances publiques. D'autre part, la guerre d'Algérie eut pour effet de gonfler considérablement les dépenses budgétaires, ce qui porta le déficit d'exécution des lois de finances à 4,8 % du PIB en 1956 et 4,5 % en 1957.

La crise financière était doublée d'une crise monétaire interne et externe. En effet, le déficit d'exécution des lois de finances fut financé en 1956 à hauteur de 20,1 % par la création monétaire, ce qu'on appelle vulgairement « la planche à billets », et de 61,1 % en 1957. Cette création monétaire, et surtout la forte pression exercée par la demande globale sur un appareil de production affaibli par la mobilisation du contingent en Algérie, provoquèrent une accélération de l'inflation. A son tour, l'accélération de l'inflation, en s'accompagnant d'une augmentation du différentiel d'inflation entre la France et l'étranger, réduisit la compétitivité des produits français, ce qui augmenta le déficit de notre commerce extérieur, déjà creusé par l'existence d'une forte demande, en partie liée aux dépenses de guerre, associée à des capacités de production qui, nous l'avons vu, étaient elles-mêmes réduites par cette guerre. C'est ainsi qu'en 1957, nos exportations ne couvrirent que 78 % de nos importations.

Aussi bien, le gouvernement ne put éviter une dévaluation du franc par rapport au dollar, qui passa en 1957 de 350 anciens francs à 420 anciens francs, soit une dévaluation de 20 % qui contribua naturellement à accélérer l'inflation. Le déséquilibre extérieur porta notre endettement extérieur à un niveau qui ne pouvait plus supporter de nouvelles augmentations du fait du manque de confiance des prêteurs. D'autre part, il fit tomber nos réserves de changes à un niveau extrêmement faible puisqu'à la fin de 1957, elles représentaient seulement un peu plus d'un mois d'importations. Nous touchons ici à l'aspect le plus grave de la crise monétaire externe : la France se trouvait dans la position humiliante d'un pays quémandeur de capitaux pour combler son déficit extérieur, ce qui évidemment limitait l'exercice de sa souveraineté et de son indépendance.

On devine donc facilement qu'en revenant au pouvoir, le général de Gaulle ne devait pas s'accommoder longtemps de cette situation.

Le plan de Gaulle – Rueff

Conception générale du plan

La politique économique que le général de Gaulle va mettre en œuvre en prenant en main le destin du pays ne peut être comprise- que si on la replace dans le cadre de sa pensée politique et de sa conception des rapports existants entre la politique et l'économie.

Il définit lui-même très clairement dans ses Mémoires d'espoir les buts de sa politique qui sont « la puissance, l'influence, la grandeur », mais aussi « ce degré relatif de bien-être et de sécurité que pour un peuple, ici-bas, on est convenu d'appeler le bonheur ». Et il conçoit l'économie comme la « base » matérielle permettant d'atteindre ces buts. Dans ces conditions, la notion économique maîtresse qui guidera l'action du général de Gaulle sera l'expansion parce que c'est elle qui permet d'atteindre à la fois « la puissance, l'influence, la grandeur » et « ce degré relatif de bien-être et de sécurité ».

Or la situation économique que trouve le général de Gaulle à son arrivée au pouvoir interdit naturellement toute expansion parce que notre économie bute sur les crises financière et monétaire, et plus particulièrement sur le déséquilibre extérieur. C'est donc évidemment ce déséquilibre qu'il cherchera d'abord à supprimer pour relancer l'expansion. Mais surtout, ce qu'il y aura de proprement révolutionnaire dans sa recherche de l'expansion, c'est qu'il la fondera sur l'ouverture de l'économie française, sur une exposition de l'économie à la concurrence étrangère, parce que, pour lui, la compétition internationale « est le levier qui peut soulever le monde de nos entreprises, les contraindre à la productivité, les amener à s'assembler, les entraîner à la lutte au dehors ». Il faut souligner tout ce que cette conception avait de révolutionnaire pour l'époque.

En effet, la reconstruction et le développement de la France qui avaient été, nous l'avons vu, rapides après la guerre, s'étaient néanmoins effectués dans un cadre largement protégé, à l'abri des droits de douane et des contingents. Sans doute la France avait-elle signé le traité de Rome prévoyant l'établissement du Marché commun. Cependant, il était clair en 1958 que la France ne procéderait pas à l'ouverture de son économie et qu'elle ferait jouer les clauses de sauvegarde du traité non pas seulement pour des raisons conjoncturelles dues au déséquilibre extérieur, mais pour des raisons structurelles tenant à l'opposition de la plus grande partie de l'opinion à l'ouverture des frontières. L'idée dominante à l'époque, partagée par la plus grande partie du personnel politique, de l'administration et du monde économique était que l'économie française ne supporterait pas la concurrence étrangère et que l'on assisterait à un déferlement de produits étrangers, allemands en particulier en raison de la supériorité supposée de l'industrie allemande sur l'industrie française, qui conduirait donc à des fermetures d'entreprises et à l'explosion du chômage.

Ce fut une révolution que de prendre le contre-pied de cette opinion dominante et d'appliquer le traité de Rome, ce qui assurera le départ de la construction européenne et montre combien

l'image d'un général de Gaulle anti-européen est injuste et inexacte. C'est sous l'influence des idées libérales – et hétérodoxes par rapport à la pensée unique protectionniste de l'époque – de Jacques Rueff que le général de Gaulle décida de cette orientation capitale de sa politique économique. C'est donc tout naturellement à Jacques Rueff, assisté d'un comité d'experts, qu'il confia la tâche de proposer un ensemble de mesures permettant de préparer l'ouverture de l'économie française. Ces mesures furent adoptées et mises en œuvre par le gouvernement du général de Gaulle à la fin de 1958.

Les mesures du plan de Gaulle – Rueff

On peut distinguer quatre ensembles de mesures dans le plan de Gaulle – Rueff. Elles visent à rétablir la compétitivité, combattre l'inflation, ouvrir l'économie et favoriser l'investissement.

- ***Rétablir la compétitivité***

En premier lieu, il s'agissait de rétablir la compétitivité des produits français qui se trouvait réduite par le différentiel d'inflation existant entre la France et ses concurrents. Estimant que les prix français étaient supérieurs d'environ 14 % à ceux des produits étrangers, sur la recommandation du comité Rueff, le gouvernement décida de dévaluer le franc de 17,4 % le 29 décembre 1958, la valeur du franc (ancien franc) passant de 2,11 mg d'or fin à 1,80 mg et celle du dollar de 419,90 anciens francs à 493,71 anciens francs.

- ***Combattre l'inflation***

En second lieu, après avoir dévalué, il fallait éviter qu'une reprise de l'inflation ne vienne réduire la compétitivité retrouvée de nos produits. Le second ensemble de mesures vise donc à empêcher un retour de l'inflation. Soulignons d'ailleurs que la lutte contre l'inflation avait une motivation plus large que celle de préserver la compétitivité. Pour Jacques Rueff, en effet, l'inflation était le mal parce qu'elle était le mensonge en créant ce qu'il appelait des « faux droits » et parce qu'elle ne pouvait que déséquilibrer les sociétés dans lesquelles elle sévissait. Sur ce point encore, Jacques Rueff s'opposait au consensus de l'époque qui, tout en reconnaissant les inconvénients de l'inflation, estimait que l'on ne pouvait l'éviter.

Pour lutter contre l'inflation, le plan de Gaulle – Rueff proposait deux sortes de mesures : les premières consistaient à supprimer les indexations, en particulier celles concernant les prix des produits agricoles, à l'exception de celle du salaire minimum interprofessionnel garanti (SMIG) sur l'indice des prix à la consommation, afin d'éviter une baisse du niveau de vie des salariés les plus modestes. Les secondes visaient à réduire le déficit budgétaire et à diminuer le financement monétaire de ce déficit. Ainsi, à l'instigation du comité Rueff, le gouvernement prit une série de mesures diminuant les dépenses budgétaires et augmentant les recettes fiscales. C'est ainsi qu'il réduisit les subventions accordées aux entreprises publiques, ce qui entraîna une augmentation des tarifs publics (électricité, gaz, charbon, transports, poste) afin de ne pas diminuer les investissements de ces entreprises.

De la même manière, il réduisit les subventions accordées à la Sécurité sociale, qui furent compensées par l'institution d'une franchise sur le remboursement des honoraires médicaux et des produits pharmaceutiques. L'augmentation des recettes fiscales s'opéra par le biais de la suppression de certaines exonérations et de l'élévation de certains impôts (l'impôt sur les sociétés passe de 47 à 50 %) et taxes (alcool, tabac). La part du déficit d'exécution des lois de finances passa ainsi de 4,5 % du PIB en 1957 à 2,3 % en 1958 et 1959 et 1,4 % en 1960 et 1961 et la part de ce déficit financé par création monétaire de 61 % en 1957 à 17 % en 1958, 9 % en 1959, 48 % en 1960 et 29 % en 1961.

Enfin, pour marquer que l'on mettait un terme à l'ère de dépréciation continue de notre monnaie, le gouvernement créa le nouveau franc valant 100 anciens francs, dont la valeur devait être comparable aux grandes monnaies du continent européen (0,85 Deutsche Mark, 0,88 francs suisses).

- ***Ouvrir l'économie à la concurrence étrangère***

Les mesures exposées précédemment permettaient de procéder à l'ouverture de l'économie française. C'est ainsi que l'on mit en vigueur la première étape prévue par le traité de Rome consistant à abaisser de 10 % les droits de douane et à élargir les contingents à l'égard des pays du Marché commun. D'autre part, on décida une libération de 40 %, puis de 90 % des importations à l'égard de l'OECE (ancienne OCDE), ainsi qu'une libération de 50 % des importations à l'égard des pays de la zone dollar. Enfin, la France rétablit la convertibilité externe de sa monnaie.

- ***Favoriser l'investissement***

En dernier lieu, comme le plan de Gaulle – Rueff est tout entier tourné vers l'expansion, un certain nombre de mesures sont prises en faveur de l'investissement. Nous avons vu que la réduction des subventions aux entreprises publiques s'était faite sans réduire leurs investissements. De la même manière, les restrictions budgétaires ne touchèrent pas l'investissement public. Au contraire, les crédits budgétaires pour l'équipement civil augmentèrent de 25 % dans le budget de 1959.

Les résultats du plan de Gaulle – Rueff

Le plan de Gaulle – Rueff est parvenu à réduire l'inflation, rétablir l'équilibre extérieur et accélérer l'expansion.

- ***La réduction de l'inflation***

L'objectif de réduction de l'inflation fut parfaitement atteint puisque le taux de croissance des prix qui s'élevait à 16,2 % en 1958 tomba à 5,7 % en 1959, 3,5 % en 1960 et 3,4% en 1961. Plus significatif encore, le différentiel d'inflation entre la France et les pays étrangers qui était égal à 7 % à la fin de l'année 1958 passa à 0 % au milieu de l'année 1961.

- ***Le rétablissement de l'équilibre extérieur***

La dévaluation se révéla complètement efficace dans la mesure où elle entraîna une forte hausse du volume de nos exportations qui augmentèrent de 13,4 % en 1959 tandis que le volume de nos importations reculait au contraire de -1,9 %, ce qui faisait ainsi passer le taux de couverture de nos importations par les exportations de 91,2 % en 1958 à 112,9 % en 1959. Par la suite, la très forte expansion de 1960 (augmentation de 7,2 % du PIB en volume) allait naturellement provoquer une importante poussée des importations faisant reculer le taux de couverture à 102,1 %. Mais ensuite la légère décélération de la croissance, en s'accompagnant d'un ralentissement de la croissance des importations, devait faire remonter le taux de couverture aux environs de 109 % en 1961 et 1962. Le pari du rétablissement de l'équilibre extérieur était gagné.

- ***L'accélération de l'expansion***

L'objectif d'accélération de l'expansion fut largement atteint puisque le taux de croissance du PIB passa de 2,9 % en 1958 à 3,2 % en 1959, puis 7,2 % en 1960, 5,5 % en 1961 et 6,7 % en 1962.

Cette forte accélération de l'expansion a été provoquée par la puissante poussée des exportations en volume (+13,4 % en 1959 et 19,4 % en 1960). Par la suite, en 1961 et 1962, la progression des exportations se ralentit fortement et ce fut au contraire la progression de la demande interne (consommation et formation brute de capital fixe) qui assura la croissance du PIB.

On voit donc en définitive que tous les objectifs que le plan de Gaulle – Rueff s'était fixés furent atteints pratiquement immédiatement et qu'ils se maintinrent durant la période des trois

années 1959-1961, qui constitua, selon la formule du général de Gaulle, « une sorte de triomphe de l'expansion dans la stabilité ».

Succès et limites du plan de Gaulle -Rueff

Nous avons vu que le plan de Gaulle -Rueff avait atteint les objectifs qu'il s'était fixés. Il convient donc, dans un premier temps, de préciser les raisons de son succès, puis, dans un second temps, d'en indiquer les limites.

Les raisons du succès du plan de Gaulle – Rueff

Pour bien comprendre les raisons du succès du plan de Gaulle – Rueff, il est nécessaire au préalable de rappeler les critiques dont ce plan fut l'objet au moment de son lancement.

Il faut rappeler qu'au moment où il fut lancé le plan de Gaulle – Rueff fut l'objet d'une critique tout à fait cohérente de la quasi-totalité des syndicats, du patronat, de l'administration et de la classe politique. Il paraissait ainsi proprement déraisonnable, au moment où la France souffrait d'une pénurie de main-d'œuvre, d'un déséquilibre extérieur et d'une inflation plus forte qu'à l'étranger, de dévaluer et d'ouvrir les frontières.

En effet, puisque la France connaissait une pénurie de main-d'œuvre, on pouvait raisonnablement redouter que la dévaluation, en butant, sur le plein-emploi, ne parvienne pas à relancer les exportations, mais qu'elle favorise au contraire l'inflation et qu'en ne réussissant pas à rétablir la compétitivité des produits français, elle se révèle finalement inefficace. Une inefficacité de la dévaluation risquait d'être d'autant plus dangereuse que par ailleurs le plan de Gaulle -Rueff procédait à un début d'ouverture des frontières. On voit donc que l'on pouvait parier sur un échec du plan de Gaulle -Rueff. Il est clair que ces arguments durent ébranler le général de Gaulle qui marqua un moment d'hésitation avant de décider la mise en œuvre du plan qui lui était proposé. Ce qui ne fait que renforcer l'admiration que l'on peut avoir pour la lucidité dont fit preuve Jacques Rueff dans la conception de son plan et le courage que montra le général de Gaulle en décidant de l'appliquer.

Comment peut-on expliquer aujourd'hui que le plan de Gaulle – Rueff ait finalement réussi ?

Deux éléments essentiels expliquent la réussite du plan. Le premier réside dans l'existence de très importants progrès de productivité. Pour donner l'ordre de grandeur de ces progrès, le PIB a augmenté de 25 % tandis que pendant le même temps l'emploi est resté pratiquement constant passant de 18 656 000 personnes en 1959 à 18 715 000 en 1962. L'existence de progrès de productivité de l'ordre de 5 % par an explique que l'argument selon lequel la dévaluation buterait sur le plein-emploi se soit finalement révélé faux dans les faits. Au contraire, comme nous l'avons vu, la dévaluation s'est accompagnée d'une énorme progression des exportations qui a entraîné la production.

Le second élément d'explication tient à ce que les salaires ont été tenus et que de ce fait il n'y a pas eu de dérapage de la demande interne. Alors qu'en 1958, le taux de salaire horaire augmente de 11,9 % et la productivité de 4,1 %, ce qui représente un écart de 7,8 % entre ces deux variables, par la suite en 1959 et 1960, les salaires ont augmenté respectivement de 5,3 % et 7,2 % et la productivité de 4 % et 6,9 %. Ainsi on est parvenu à réduire considérablement l'écart existant entre la croissance des salaires et celle de la productivité, qui est passé de 7,8 % en 1958 à 1,3 % et 0,3 % en 1959 et 1960. Telle est la raison essentielle qui explique que l'on ait assisté à une sensible réduction de l'inflation.

Il faut maintenant préciser que cette maîtrise dans l'augmentation des salaires s'explique par le contexte politique de l'époque : la nécessité sentie par tous, y compris par les opposants naturels au général de Gaulle, de résoudre le problème algérien explique que le gouvernement ait disposé d'une forte autorité face aux revendications de salaires et plus généralement face

aux récriminations que suscitérent les mesures de rigueur du plan de Gaulle – Rueff (hausse des impôts et taxes, hausse des tarifs publics, franchise de Sécurité sociale, suppression des indexations, etc.).

Si l'on a pu parler de miracle à propos du plan de Gaulle – Rueff, le miracle, à la vérité, n'est pas tant économique – puisque économiquement le succès s'explique très bien – que politique. Les conditions politiques sont, en effet, particulières à cause du drame algérien auquel la France se trouve confrontée et ce sont ces conditions qui permettent de faire miraculeusement accepter l'austérité de la politique salariale ainsi que les mesures de rigueur contenues dans le plan.

Les limites du plan de Gaulle – Rueff

Cette situation exceptionnelle « d'expansion dans la stabilité », qui dura trois ans, devait tendre malgré tout à se dégrader, non pas par un affaiblissement de l'expansion, mais par une remise en cause de la stabilité.

Des tensions inflationnistes se manifestèrent à nouveau à partir de 1961 : c'est ainsi que la hausse des prix passa de 3,4 % en 1961 à 4,7 % en 1962 et que le différentiel d'inflation avec l'Allemagne qui était tombé de 14 % en 1958 à 4,7 % en 1959, 2,1 % en 1960 et 1,1 % en 1961 recommença à augmenter en 1962, à 1,7 %.

Deux sortes de causes expliquent cette recrudescence de l'inflation.

La première tient à la dégradation du climat politique. Nous avons noté le climat politique exceptionnel dans lequel était né le plan de Gaulle – Rueff, qui avait permis d'en faire accepter la rigueur. Mais par la suite, au fur et à mesure que l'on s'approcha de la solution du problème algérien, les revendications se réveillèrent et elles furent d'autant plus facilement satisfaites que la très forte expansion des années 1960 et 1961 devait conduire aux niveaux de chômage les plus bas qu'ait connus la Ve République (1,2 % de la population active). Dans ces conditions, comme l'indique le tableau suivant, le taux de croissance du salaire horaire tendit à dépasser nettement les progrès de la productivité, ce qui devait provoquer la reprise de l'inflation.

Taux de croissance du salaire et de la productivité :

| | Taux salaire horaire (1) | Productivité horaire (2) | Ecart (1) – (2) |
|------|-----------------------------|-----------------------------|--------------------|
| 1958 | 11,9 | 4,1 | 7,8 |
| 1959 | 5,3 | 4,0 | 1,3 |
| 1960 | 7,2 | 6,9 | 0,3 |
| 1961 | 7,7 | 4,3 | 3,4 |
| 1962 | 8,5 | 3,0 | 5,5 |

La seconde cause de reprise de l'inflation peut être attribuée à une certaine dérive de la masse monétaire elle-même due à une forte augmentation de la distribution des crédits.

Les variations de la masse monétaire ont, en effet, évolué de la manière suivante :

| | Variation de la masse monétaire |
|------|---------------------------------|
| 1958 | 6,5 |
| 1959 | 13,8 |
| 1960 | 16,7 |
| 1961 | 17,2 |

Nous rencontrons ici une des limites les plus importantes du plan de Gaulle – Rueff : les questions de crédit avaient été laissées en dehors du domaine de compétence du comité Rueff. Non pas que Jacques Rueff n'ait pas ses idées sur ces questions, mais au contraire parce que ses idées étaient jugées dangereuses par la Banque de France, les banques et l'administration des Finances. Tout opposait la philosophie libérale de Jacques Rueff à la pratique française de l'époque, extrêmement dirigiste en matière de crédit.

Cette pratique était fondée sur l'idée que la France avait des besoins considérables en matière d'investissement (investissement productif, investissement en logement) et que l'épargne était insuffisante pour financer ces besoins. Il apparaissait donc nécessaire de faire appel à plusieurs moyens pour suppléer à cette insuffisance d'épargne. C'étaient, en premier lieu, l'inflation qui permettait de dégager une épargne forcée, en second lieu, les prêts du Trésor pour financer l'investissement, en troisième lieu la transformation de l'épargne liquide en crédits à moyen et long termes, et en quatrième lieu, le cloisonnement des différents marchés de crédit et l'intervention de l'Etat sur ces différents marchés par le biais, d'une part, des taux réglementés et des bonifications de taux d'intérêt et, d'autre part, des financements spéciaux accordés par la Banque de France à certains crédits privilégiés.

Tous ces moyens étaient récusés par Jacques Rueff. Pour lui, c'était l'inflation, créée par cette organisation dirigiste du crédit, qui était la cause de l'insuffisance d'épargne. Le remède à cette insuffisance consistait donc, d'une part, à lutter contre l'inflation et, d'autre part, à décloisonner les différents marchés de crédits, à les unifier, en laissant les taux d'intérêt se déterminer librement. La question de savoir quel était le meilleur moyen d'assurer le développement le plus élevé de l'investissement, celui correspondant à la pratique française de l'époque ou celui préconisé par Jacques Rueff, est difficile à trancher.

Quoi qu'il en soit, le plan de Gaulle – Rueff ne réforma pas les modes de financement de l'économie française. Néanmoins, lorsqu'en 1962, les tensions inflationnistes resurgirent, le général de Gaulle, en faisant adopter le plan de stabilisation, prendra des 'mesures d'ordre budgétaire et monétaire destinées à lutter contre l'inflation, dont certaines seront inspirées par les critiques adressées par Jacques Rueff à l'organisation du crédit. Il s'agit, à côté de la limitation de la progression des encours de crédit, de la suppression des planchers de bons du Trésor détenus par les banques et de la limitation de l'escompte préférentiel par la Banque de France d'effets à moyen terme représentatifs de crédits à l'équipement ou au logement.

De fait, on observera une nette décélération de la création monétaire après 1962 puisque la croissance de la masse monétaire passera de 18,7 % en 1962 à 14,1 % en 1963, 9,8 % en 1964 et 10,9 % en 1965.

Jugement et leçons du plan de Gaulle – Rueff

Quel jugement pouvons-nous porter sur le plan de Gaulle-Rueff ?

Il y a deux manières de considérer ce plan, et le jugement que l'on peut porter sur lui dépend de la manière dont on le considère.

On peut tout d'abord le considérer sur un plan purement technique comme un ensemble de mesures visant à redresser une économie fondamentalement dynamique, mais malade d'une crise financière et monétaire. Sous cet angle, le plan de Gaulle – Rueff apparaît essentiellement comme une dévaluation réussie. Le taux de dévaluation fut correctement déterminé, ni insuffisant, ni excessif et les répercussions inflationnistes de la dévaluation furent remarquablement contenues par toutes les mesures de rigueur qui l'accompagnèrent. Le plan de Gaulle – Rueff peut ainsi être considéré comme le modèle de la dévaluation réussie dont tous les aspects méritent d'être encore médités aujourd'hui.

Mais ce plan peut aussi être considéré, d'une manière plus ambitieuse, comme une volonté de réforme de l'économie française dans le sens du libéralisme. En ce sens, le plan est un demi-succès puisque si, d'un côté, il réduit les interventions de l'Etat et surtout ouvre l'économie française à la concurrence étrangère, d'un autre côté, comme nous l'avons vu, il laisse subsister l'organisation très administrée de la distribution du crédit. Cela étant, la décision d'ouverture de l'économie fut absolument capitale et c'est elle, il faut le souligner, qui finalement, près de trente ans plus tard, obligera à prendre les mesures qu'avaient préconisées Jacques Rueff, c'est-à-dire à opérer la grande réforme libérale des marchés de capitaux et du crédit, qui sera entreprise, ironie du sort, par un ministre des Finances socialiste, Pierre Bérégovoy.

Quelles leçons pouvons-nous tirer aujourd'hui du plan de Gaulle – Rueff ? Au-delà des aspects techniques que nous évoquions plus haut, trois leçons essentielles se dégagent.

La première, c'est que la vérité ne se trouve pas nécessairement du côté du plus grand nombre et que les élites, souvent prisonnières d'une pensée unique, peuvent se tromper lourdement.

La seconde, c'est qu'il n'y a pas de bonne politique économique sans pouvoir fort dont l'action soit fondée sur une vision globale de l'économie. Par pouvoir fort, nous n'entendons évidemment pas un pouvoir autoritaire, mais un pouvoir disposant d'un large soutien populaire, par conséquent assuré de sa durée, dont l'horizon et les préoccupations ne se limitent pas aux quelques mois qui le séparent de la prochaine élection et qui ne craint donc pas de prendre des mesures contraires aux intérêts de telle ou telle catégorie de citoyens, mais conformes à l'intérêt général du pays.

De même, disposer d'une vision globale de l'économie, c'est établir une stratégie d'ensemble de son action sans la borner à n'être qu'une suite de réactions, plus ou moins heureuses, aux événements qui surviennent.

La troisième leçon que nous pouvons tirer du plan de Gaulle – Rueff, c'est que, s'il n'y a pas de progrès économique sans ordre – ordre dans les finances publiques, ordre dans la monnaie –, l'ordre ne doit pas être recherché pour lui-même, mais comme une condition mise au service de l'expansion. Ce qu'il y a en effet de remarquable dans le plan de Gaulle – Rueff, c'est que face à une crise financière et monétaire extrêmement grave, ses auteurs ne se sont pas contentés, comme l'auraient fait des hommes ne possédant pas leur envergure, de prendre des mesures permettant de parer au plus pressé en sacrifiant l'expansion, mais qu'au contraire, ils ont cherché le moyen de résoudre la crise financière et monétaire tout en promouvant l'expansion de l'économie française. Appliquant la maxime fameuse de Lyautey « Ne jamais dire ou chaque fois qu'il existe une chance de pouvoir dire », ils n'ont pas choisi entre l'expansion ou la stabilité, mais ont voulu à la fois l'expansion et la stabilité.

On comprend aisément en vertu de ce qui précède les raisons de la fascination qu'exerce encore sur nous, à près d'un demi-siècle de distance, le plan de Gaulle – Rueff. C'est d'abord parce que cette période d'expansion dans la stabilité nous apparaît aujourd'hui comme une sorte d'âge d'or de notre économie. C'est ensuite, plus profondément, parce que nous sentons bien que les conditions du gouvernement de la France sont depuis des années fort éloignées de celles qui ont entouré la naissance du plan de Gaulle – Rueff : bien que les institutions de la Ve République soient restées celles qu'avaient établies le général de Gaulle, le pouvoir a cessé d'être fort, au sens que nous avons donné à ce mot et l'expansion a été sacrifiée sur l'autel d'un dogme erroné.

Aujourd'hui, être fidèle à l'esprit du plan de Gaulle – Rueff, c'est s'attacher à ce que, d'une manière ou d'une autre, la France place au cœur de l'Union européenne l'exigence de l'expansion qu'elle a perdue depuis trop longtemps.